Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

L'office central

Si M. Chatteleyn eut, autrefois, le courage d'avouer que l'Office Central lui avait fourni certains renseignements, M. Motte ne fut pas aussi hardi. Regardant, d'un air dédaigneux, le frère ennemi de l'Union Sociale et Patriotique, il crut devoir protester et déclara n'avoir jamais eu de rapport avec l'officine des R.R. P.P. La Chapelle et Le Bail.

Or, voici ce que nous trouvons dans le *Matin*, portant la date du jeudi 27 décembre. C'est un morceau d'une lettre envoyée à ce journal, par un sous-Bietry, qui signe, ainsi qu'on le verra : « Paul Lanoir, fondateur en France des syndicats jaunes ».

Personne ne sera jaloux du titre pris par M. Lanoir, pas un ouvrier ne voudra le lui discuter.

Passons donc et donnons simplement la fin de la défense, envoyée par ce pauvre M. Lanoir Il se trouve, paraît-il, attaqué en ce moment, par ses chefs de file, et n'est pas satisfait du tout.

Délectez-vous, lecteurs ; lisez attentivement ce que nous raconte « le fondateur en France des syndicats jaunes ».

« Les porteurs de soutanes, qui sont aussi et surtout des brasseurs d'affaires, dit M. Lanoir, ne comprennent pas que l'on serve une idée. Ils veulent — c'est chez eux une question de milieu, de caractère, d'éducation et de tempérament — ou que l'on soit à genoux devant quelqu'un ou devant quelque chose, ou que l'on coure après leur argent, qui d'ailleurs est toujours celui des autres.

« Avant peu de jours, j'aurai démontré, puisqu'on m'y pousse, que la plus grande corruption du siècle est encore celle exercée par les congrégations romaines sur le monde ouvrier, ou plus exactement, sur les militants que malheureusement l'on rencontre parfois à la tête de nos organisations ouvrières, jaunes ou rouges, militants que les rebatteurs des congrégations achètent comme porcs en foire.

« C'est encore servir la classe ouvrière que de démasquer toutes ces malpropretés-là.

« En m'y poussant, le *Matin* a acquis un titre nouveau à la reconnaissance des travailleurs conscients et libres.

Paul LANOIR,
Fondateur en France des syndicats jaunes.

A cette lettre de M. Paul Lenoir sont joints deux documents que le « fondateur des syndicats jaunes » a adressés au *Matin*. Ces documents établissent, selon lui, les rapports d'argent qui auraient existé entre certains patrons abusieurs et M. Pierre Biétry.

Le premier document est une lettre qui porte l'en-tête de la maison Alfred Motte frères, de Roubaix :

Filature
de laines peignées
en tous genres
— Roubaix, [illegible] 1902.

Spécialité
de Fils, Draperies
Mérinos, Cheviots
Fantaisie
Retors et Gazés
—
Alfred MOTTE Frères
Roubaix
—

Monsieur Paul Lanoir, directeur du journal L'Union Ouvrière, *Paris.*

Nous vous remettons ci-joint une lettre pour M. Biétry *et, comme nous lui annonçons, vous trouverez également inclus francs* 1,000 *en un billet de banque n°* 8.773.623, *dont veuillez, je vous prie, nous accuser réception pour la bonne règle.*

Veuillez agréer, monsieur, nos civilités empressées.

Pour Motte frères,
G. JORION.

P. S. — *Pour éviter des indiscrétions, nous vous faisons cet envoi sous pli chargé au nom de M. Jules Porisse, notre directeur.*

⁂

Le second document est une autre lettre de la même maison.

Filature
de laines peignées
en tous genres
— Roubaix, [illegible] 1902.

Spécialité
de Fils, Draperies
Mérinos, Cheviots
Fantaisie
Retors et Gazés
—
Alfred MOTTE Frères
Roubaix
—

Monsieur Biétry, Paris.

Votre brochure a été lue avec attention ; elle n'aurait pas grand succès ici où la population ouvrière socialiste est foncièrement quesdiste. Millerand et Jaurès sont exclus du parti révolutionnaire roubaisien.

La question des participations aux bénéfices est très délicate et nous voudrions vous causer de cette question. Si M. Lanoir vient à Roubaix, qu'il veuille bien nous en informer, car nous serions heureux de le voir et de lui donner les renseignements nécessaires pour lui permettre de mener à bien son œuvre de paix sociale. Nous adressons au journal l'Union Ouvrière la somme de mille francs, représentant notre obole.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre vive sympathie.

Pour Motte frères,
J. PORISSE.

Je suis le père des ouvriers s'est un jour écrié M. Motte, qui accapare volontiers des gants ne lui appartenant pas et en orne ses mains sans scrupule.

Alfred Motte frères, de Roubaix : c'est bien un peu M. Motte, maire de Roubaix, si toutefois ce mot « frères » ne le concerne pas beaucoup.

Syndicats jaunes, Office central, bonnet blanc et blanc bonnet, comme on dit.

Or, il résulte des deux lettres ci-dessus, que les Motte ont subventionné les uns et par conséquent l'autre.

Nous sommes donc autorisé à dire à M. le maire de Roubaix :

Il y a deux sortes de victimes à vous reprocher, celle de l'Office central que vous partagez avec les R.R. P.P. La Chapelle et Le Bail, sans compter M. Chatteleyn et celles des rues malsaines dont vous aurez à rendre compte en même temps que M. Sayet, votre adjoint.

R. L.

Conseil Municipal

Nous n'avons pu, hier, donner la fin du conseil municipal. Cette fin est assez intéressante pour que nous y revenions aujourd'hui, car elle montre dans quelle situation financière nous nous trouvons.

Sur l'article 78, le citoyen Bailleul fait remarquer que les centimes additionnels ont été créés parce qu'il manquait de l'argent pour équilibrer un budget. Vous ne pouvez pas dire, s'écrie-t-il, que ces centimes ont été votés pour payer les dettes de la municipalité socialiste.

Ce que je vous ai dit tout à l'heure, est donc la vérité, déclare-t-il.

M. SAYET. — Vous aviez engagé des dépenses qu'il nous a fallu payer. D'un autre côté, il y a une moins-value provenant de l'augmentation des droits d'alcool.

Le citoyen BAILLEUL proteste contre ce qui a été dit à propos du budget qui, soit disant, était en déficit. Les chefs de service ont donné des estimations trop fortes des prévisions budgétaires qui n'étaient pas justes. Nous avons donc été trompé par eux.

Si nos budget n'ont pas été toujours en équilibre, c'est que les recettes sont toujours en décroissant.

Vous, vous ne vous tenez que grâce aux centimes additionnels.

D'ici quelques années, il va se passer une chose épouvantable, car on va faire la revision de la propriété immobilière. Vous savez bien qu'elle a diminué et que vous aurez encore à ce moment-là à mettre de nouveaux centimes additionnels.

Finalement, M. Motte déclare accepter la responsabilité de sept centimes.

— Vous ne parlerez plus de dix centimes, n'est-ce pas M. Bailleul.

C'est entendu, Monsieur le maire, mais je parlerai de tous ceux que vous avez imposés aux contribuables, riposte Bailleul.

— Vous pourrez faire remarquer aussi, ajoute M. Motte, que les droits sur l'alcool ont diminué de 250.000 francs.

Le citoyen BAILLEUL. — Je dirai aussi que si la Condition publique municipale est dans le marasme, c'est parce que vous avez créé une autre Condition publique qui appartient à votre chambre de commerce et fait à l'autre une concurrence redoutable.

M. MOTTE. — C'est la municipalité Carrette qui est responsable.

— Allons donc, réplique Bailleul, vous nous avez mis le couteau sur la gorge ; c'est parce que nous n'avons pas voulu vous laisser faire que vous avez fondé votre Conditionnement.

M. le maire s'empresse de clore le débat.

Il n'est pas toujours amusant de s'entendre dire qu'on a voulu faire chanter une administration ou plutôt une population tout entière.

Sur l'article 62 (produit des distributions d'eau, le citoyen Coupez demande le paiement à tempérament et en plusieurs annuités pour la canalisation particulière.

M. Wattine reproche à Coupez de ne pas venir le voir et Coupez répond qu'il est au conseil municipal pour traiter ces sortes de questions.

CHEZ M. WATTINNE

Le citoyen Coupez, ayant posé une nouvelle question au sujet du pont du Hutin, M. Wattinne lui répond, comme il l'avait déjà fait auparavant : « Pourquoi n'êtes-vous pas venu me voir ».

Je n'ai pas besoin d'aller vous parler en cabinet particulier, répond le citoyen Coupez, nous sommes en séance pour causer.

Sur l'article 52 des dépenses, le citoyen Coupez demande à ce qu'on supprime les classes dans la police et M. Sayet lui répond que le nombre des agents de trois ème classe sera diminué, ce qui élèvera le traitement des agents.

ON VOTE LE BUDGET

Enfin, on arrive à la fin du budget, et le maire déclare qu'on se trouve en présence d'un exédent de sept mille francs environ.

Les dépenses ordinaires sont de 4.202.448 francs ; les dépenses extraordinaires sont de 3.566.124 francs, donnant un total de 7 millions, 768.573 francs.

Les recettes étant de 7.776.727 francs, il reste donc sur les prévisions budgétaires, une somme de 7.654 fr. 16 centimes.

Nous verrons ce qu'il reste de ces huit mille francs à la fin de l'année 1907.

Quoi que puisse dire l'administration, c'est le déficit. Cela n'empêche pas, du reste, la majorité de voter tout ce que demande M. Motte.

LES TRAMWAYS

Le citoyen Coupez demande ce qu'on fera pour forcer la Compagnie des Tramways Roubaix-Tourcoing, à mettre les nouvelles lignes en exploitation.

M. Motte déclare que l'on a fait constater par huissier que les lignes ne fonctionnaient pas. Nous avons donc droit depuis deux jours à une indemnité de 150 francs par jour.

M. Wattinne opine du bonnet. Que ces messieurs de la Compagnie des Tramways viennent le voir chez lui, semble-t-il dire.

Grave accident

Un grave accident est arrivé hier, vers 4 heures et demie du matin dans la salle des cardes de la filature de M. Lepoutre, rue de la Rédoute.

M. Edmond Demester, 30 ans, dégorgeur, demeurant rue du Ballon, 27, à Herseaux, était occupé à une carde ; en voulant retirer une mèche de laine il a eu l'avant-bras droit entraîné entre les deux tambours de la carde.

Aux cris poussés par la victime, ses camarades de travail le dégagèrent et mandèrent immédiatement le docteur Vallenhen, qui a constaté des blessures graves à l'avant-bras droit et l'a fait admettre à l'Hôtel Dieu.

VOL A L'ETALAGE

Un voleur resté inconnu a enlevé, samedi matin, vers 7 heures et demie, un pantalon à l'étalage de M. Ferrier, marchand tailleur, Grande-Rue.

L'agent Dujardin s'est mis à la poursuite du voleur sans pouvoir le rejoindre.

En se sauvant, l'individu a laissé tomber sa casquette et un tour de cou.

VOLEURS MIS EN FUITE

Vendredi, vers 6 heures et demie du soir, l'agent Bockstael, en passant chemin des Couteaux, remarqua quatre individus occupés à traîner une balle de laine. A l'approche du policier ils s'empressèrent de prendre la fuite, après avoir jeté la balle dans le chantier de briqueterie Delcourt.

Plusieurs agents du poste se mirent à la recherche des malfaiteurs, mais ne parvinrent pas à les rejoindre.

La balle a été déposée au 4e arrondissement.

VOL D'UNE PIECE DE TISSUS

Vendredi, vers 7 heures du soir, M. Jean-Baptiste Decock, camionneur chez MM. Delebois et Cie, demeurant à Croix, rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloi, 24, venait de charger deux pièces de tissus chez MM Motte et Marquette, rue du Moulin.

Arrivé à proximité de la rue de Lannoy, le domestique s'aperçut qu'une des deux pièces de tissus, pesant 30 kilos et d'une valeur de 400 francs, avait disparu de son camion.

Une enquête est ouverte.

LES VISITES A L'HOPITAL

L'Administration des Hospices de Roubaix a l'honneur de prévenir le public, qu'à l'occasion du Nouvel An, il y aura visite pour les parents des malades en traitement à l'Hôtel-Dieu, comme le dimanche, de onze heures à midi.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES MOULEURS EN FER ET EN CUIVRE. — Tous les camarades travaillant à la fonderie, sont priés d'envoyer leur adhésion au siège du syndicat des mouleurs de Roubaix, 111, Grande-Rue, ou venir se faire inscrire le dimanche, de onze heures du matin à deux heures après-midi. Le trésorier sera présent pour recevoir les camarades qui voudraient se faire inscrire.

Donc, camarades, tous au syndicat pour défendre vos droits.

Le secrétaire :
Alphonse DEGRAEVE.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS EN PIERRES BLANCHES.— La réunion trimestrielle aura lieu aujourd'hui dimanche 30 décembre, à quatre heures précises du soir, au siège du syndicat, « Au Maréchal de Coyghem », 111, Grande-Rue.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal. Correspondances. — 2. Cotisations, amendes. — 3. Rapports des contrôleurs. — 4. Renouvellement partiel du comité. — 5. Application de l'article 11 du règlement aux absents.

SYNDICAT DES METALLURGISTES ET MECANICIENS. — L'assemblée générale aura lieu, aujourd'hui dimanche 30 décembre, à neuf heures du matin, au siège du syndicat, estaminet du « Plat d'Or », Grande-Place.

Ordre du jour : 1 Lecture du procès-verbal. — 2. Présentation des nouveaux syndiqués. — 3. Lecture des correspondances. — 4. Question des prud'hommes. — 5. Questions diverses.

La commission administrative porte à la connaissance de tous les syndiqués, vu l'importance de l'ordre du jour au sujet de la question prud'homie, discussions entre les syndicats des Métallurgistes, Mécaniciens, Mouleurs et Chaudronniers, qu'ils doivent tous être présents à cette réunion ; les manquants seront portés au rapport.

Comptant sur votre présence, recevez, camarades, notre plus fraternel salut.

Pour la commission : Pierre TORRENT.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

A l'occasion des fêtes de l'an l'excellente troupe de M. Paul Douai donnera dimanche prochain une représentation du TOUR DU MONDE D'UN GAMIN DE PARIS, drame à grand spectacle et 12 tableaux. Le spectacle commencera par LA VIE N'EST PAS ROSE, vaudeville. — Location 63 bis, rue de la Gare, et rue Richard-Lenoir, 25.

THEATRE DE « LA PAIX »

Aujourd'hui dimanche 30 décembre, représentation extraordinaire. Pour la première fois à Roubaix, *La Soutane*, pièce anticléricale en trois actes de M. Arthur Bernède, et *L'Issue*, pièce socialiste en deux actes. — Prix des places : 0,50 cent. par personne.

Connaissant la valeur des artistes, nul doute qu'il y aura foule dimanche à « La Paix » pour applaudir ces pièces d'éducation et ceux qui les interprètent.

Voici l'analyse de *La Soutane* :

L'abbé Mirain le est un prêtre très sincère, curé d'une petite paroisse d'un département très clérical, le curé est mal vu des châtelains du pays, parce qu'il réserve toute sa bienveillance aux humbles et aux malheureux. Une de ces pénitentes, la baronne de Rouvray, lui fait un jour une douloureuse confidence. Marie a eu jadis un amant, M. de Prangis, et l'enfant qui porte aujourd'hui le nom de Marguerite de Rouvray, est en réalité la fille de Prangis. Ce dernier est mort depuis quelques années en laissant un fils, ami d'enfance de Marguerite.

Les jeunes gens sont donc frère et sœur, de père, mais ils l'ignorent. Ils s'aiment, se l'avouent et viennent demander à Mme de Rouvray qui, dans leur désespoir, souffrit d'une maladie du cœur, meurt brusquement avant d'avoir pu révéler son terrible secret. Seul, l'abbé Mirande connaît la vérité, mais il l'a reçue en confession.

Le prêtre lui impose le silence, mais sa conscience l'y dit qu'il n'a pas le droit de faire cette union incestueuse. Il supplie son évêque de l'autoriser à parler, mais l'évêque lui ordonne de se taire. Outre, Angers, le curé reçoit quand même, Pendant, l'évêque le voit, l'enlève ses pouvoirs, le chasse, mais l'abbé se révolte. Il sort lui-même d'une prison où on l'a jeté, et, après de telles horreurs, il voit enfin sa décision à ses remontrances. Il a compris, dans sa brutalité, avec du recueil qui, jusqu'à ce jour, le fouet de la vérité. Mirande meurt, nouvelle victime d'une société illogique, en leur laissant :

« Je pardonne..., ils ne savent ce qu'ils font. »

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 29 décembre 1906

Naissances. — Georges Accart, rue Marengo, cour Rogier, 10. — Yvonne Dhouailly, chemin de la Mackellerie, maisons Anonymes, 6. — Marthe Six, rue Notre-Dame 42. — Arthur Clarys, rue Franklin, 154. — Charles Cornille, rue Bourgelat, 27.

Décès. — Louis Bracaval, 5 mois, rue Blanchemaille. — Augustin Desherpier, 66 ans, garçon boulanger, rue Barbieux. — André Kostelout, 55 ans, employé, rue du Chemin de Fer, 45. — Eugénie Lorthiois, 50 ans, sans profession, Grande-Rue, 70. — Bonjemin Seipell, 63 ans, négociant en tissus, rue Jules Destrée, impasse 42. — Berthe Lemaître, 38 ans, sans profession, rue des Vosges, 47. — Marie Marmont, 68 ans, sans profession, rue Notre-Dame des Victoires, cour Destrée, 3. — Marie Cansée, 40 ans, cuisinière, rue d'Hem, 72. — Rosalie Verhaegue, 90 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Julie Decouninck, 28 jours, rue Mouvaux, cour Sion, 18.

Une remarquable cure d'yeux

M. Bruyant, 22, rue de Belleville, à Paris, devenant aveugle par atrophie des nerfs optiques et glaucome, s'aggravant malgré tous les traitements, peut à présent voir, lire et écrire, grâce au nouveau traitement de l'Institut Oculistique, 15, rue de la Pépinière, à Paris. 3373-4

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TUORCOING

LES VOLEURS DE LAINE

Dans notre numéro de vendredi matin, nous avons relaté le vol de laine commis jeudi soir à l'angle des rues de Renaix et du Château, sur un camion conduit par M. Louis Soyez, domestique de MM. Christory fils, filateurs, rue de Renaix. Cinq individus s'étaient approchés du véhicule et avaient rapidement enlevé une balle de laine peignée pesant 52 kilos 500.

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, ayant ouvert une enquête, ne tarda pas à connaître l'un des coupables.

Ce dernier, un nommé Henri Vanoverschelde, 18 ans, manœuvre de couvreur, demeurant rue du Touquet, 143, a été arrêté samedi matin, vers six heures, par les agents de police Wattel Jules et Lepers.

Interrogé par M. Niéderst, l'inculpé a nié avoir participé au vol ; il a même fourni un alibi qui n'est rien moins que prouvé d'ailleurs, il a été confronté avec une jeune fille, Mlle S... D..., qui l'a formellement reconnu comme étant l'individu qui a chargé sur ses épaules la balle de laine volée.

Vanoverschelde a été maintenu en état d'arrestation. Il a été transféré à Lille samedi après-midi.

LA CHASSE AUX PETITS OISEAUX

L'agent de police Vandamme a saisi samedi matin, sur les terrains sis derrière la rue du Touquet, d'immenses réseaux tendus pour la prise des petits oiseaux ; il a saisi en même temps des cages contenant des tarins, chardonnerets, etc.

Le propriétaire de ces réseaux sera gratifié d'un procès-verbal.

LA GREVE DE CHEZ VALENTIN-ROUSSEL

Les grévistes du tissage Valentin-Roussel ont distribué hier en ville la circulaire suivante :

MANŒUVRES INFAMES

Alliance de M. Valentin et des Syndicats Jaunes

M. Valentin ayant essayé par tous les moyens d'arriver à imposer sa tyrannie patronale, en voulant condamner ses ouvriers à mourir de faim ; des ouvriers, dont le seul tort est de réclamer leurs droits, approuvés par tout le monde en général et dont il n'a jamais jusqu'ici osé dénier publiquement

Voyant que malgré les menaces, promesses et tentatives de corruption de toutes sortes, il n'arrivait pas à semer la division parmi les grévistes et désespérant d'y arriver, veut essayer en dernier ressort, des renégats de la classe ouvrière, nous avons nommé les Syndicats Jaunes.

Or, ces plats valets, ces chiens rampants, qui ne marchent que sous la botte patronale, heureux de saisir l'occasion de prouver une fois de plus, qu'aucune trahison n'était incapable pour eux, ont saisi avec empressement cette occasion de le faire voir. Ils ont à cet effet convoqué quelques ouvriers dont ils espéraient la complicité à une réunion en dehors du siège du Syndicat qui défendait leurs droits et, pour mieux les allécher, ils leur distribuaient de l'argent espérant de cette manière les attirer plus facilement dans leur guet-apens.

Mais les ouvriers ne tombèrent pas dans le piège, tous, **excepté un,** que tout le monde connaît, apportaient leur convocation au siège du syndicat déjouant ainsi la manœuvre des Demynck et consorts.

Vous le voyez, les patrons **d'accord avec les syndicats jaunes,** qui se réclament tant sur les soi disant attentats à la liberté du travail, commettent par les moyens les plus vils et les plus lâches toutes sortes d'atteintes à la liberté de la grève.

Ouvriers de Tourcoing, avec les grévistes de chez Valentin-Roussel, vous flétrirez et vous clouerez au pilori, ces renégats de la classe ouvrière, ces gens sans aveu, tels que les DEMYNCK, BIETRY et consorts, qui se trouvaient dernièrement parmi les assassins de nos camarades dans la rue du Sentier et qui, maintenant, interviennent (sans faire partie de l'atelier) et se mettent au service du patronat pour enlever le pain aux grévistes qui, depuis sept semaines luttent si énergiquement pour réclamer leurs droits.

Vive la Solidarité ouvrière !

Les grévistes de chez Valentin-Roussel

PHARMACIENS DE GARDE

Voici la liste des pharmaciens de garde, le dimanche 30 décembre :

MM. Claeys, 4, place Notre-Dame ; Boyaval, 8, place Charles-Roussel ; Courtin, 2, rue des Carliers ; Lootgiéter, 108, rue de Lille ; Desterck, 164, rue de Menin ; Rasse, 59, rue de la Croix-Rouge.

FUNERAILLES

Samedi ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Fremaux, comptable, membre de l'Association des anciens élèves de l'Institut Colbert.

Une délégation de l'Amicale accompagnait le défunt à sa dernière demeure où une couronne fut déposée sur sa tombe.

Au cimetière, M. Wagnon, président de l'Association, adressa un mot d'adieu au camarade qui, dès sa sortie de classe, accourut se ranger parmi les anciens élèves qui voulaient faire vivre et continuer l'œuvre de l'école. Son passage, dit-il, ne sera pas oublié : il a laissé une empreinte durable de sa sincère amitié et de sa bonne confraternité.

Dans la nombreuse assistance, on a remarqué la présence de M. Flament, conseiller général, adjoint délégué à l'instruction publique ; Lordan, conseiller général ; Viel, conseiller d'arrondissement ; Dramais, secrétaire général de la mairie ; Demolon, directeur de l'Institut Colbert ; une délégation de l'école et un nombre d'amis personnels du défunt.

IL FAUT PURGER

Les agents de la police de sûreté Laverge et Sauvage ont arrêté samedi vers midi, Eugène Dupuis, 41 ans, journalier, demeurant 40, rue de l'Epeule, en vertu d'une contrainte par corps de deux jours de prison du tribunal correctionnel de Lille.

Les deux a été transféré à Lille, samedi après-midi par les gendarmes.

THEATRE MUNICIPAL

(Direction : A. VIGUIER).

Dimanche prochain 30 décembre, unique représentation de BOCCACE, opérette en 3 actes de MM. Chivot et Duru, musique de Suppé.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Bédué (Boccace), Sterlin (Lelio), Fertinel (Orlendo), Cormeuils (Beppo), Barzel (Pandolf), Bouzer (Quintadeno) et Mmes Sterlingues (Beatrice), Avezac (Beatrice), Mon (Fiorelle), Sorell (Frisca), Coumont (Jacobella), etc.

Le rideau commencera par *La Chambrée*, vaudeville en un acte, de Fardyce et Matra.

Bureaux à 2 heures et demie, rideau à 3 heures.

Prix des places : Fauteuils 3 fr. ; Parquet 2 fr. ; Galeries 1 fr.

La location est ouverte chez M. Flament, gérant du Théâtre.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

POPULATION ETRANGERE. — Il est arrivé dans le courant du mois de décembre, à Tourcoing : 3 hommes, 4 femmes, 1 enfant de nationalité étrangère.

Il en est parti 8 hommes, 9 femmes, et 20 enfants.

BELLENGUEZ Bd Liberté, 61, Lille. Complet s/m. 45 fr. Pardess. s/m. 35 fr. 1503-4

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 29 décembre

Naissances. — Rameaux Coralie, rue de Bazeilles, 21. — Fronsys Paul, rue de la Latte, 283. — Parmentier Alfred, rue Nationale, 122. — Vandenbussche Claire, rue Nationale, 122. — Debierre Charles, rue Fleurus, maisons Lebrun.

Publications de mariages. — Belsequart Henri, domestique, rue Halot, 56, et Desmettre Jeanne, doublieuse, rue Renaix, 69. — Cosyns Alfred, rattacheur, rue de la Latte, 159, et Casteim Clémence, sans profession, rue Fidèle Lehoucq, 28. — Dubar Gérard, chef pointeur, rue Charles-Hourlier, 30, et Desannoy Zoé, soigneuse, rue des Place, cour Cateau. — Dubar Henri, marchand de charbon, rue de Gand, 298, et Lequerne Eulalie, couturière, rue de la Croix-Rouge, 203. — Lesage Polydore, domestique, et Castelain Sophie, tisseuse, — Lesage Henri, tisserand, rue du Halot, 44, et Desmarchelier Marie, tricoteuse, rue de la Tranquillité, 17. — Piédoux Fleurisse, rattacheur, rue Jourdan, 26, et Breyne Irma, journalière, à Roubaix. — Tiberghien Eugène, ouvrier d'art, rue de Lille, 84, et Pollet Marie, sans profession, rue de Dunkerque, 117. — Vanroyen Arthur, pâtissier, rue Virolois, 30, et Houvet Germaine, soigneuse, rue des Plats, 52.

Décès. — Montagne Louis, 63 ans, professeur de musique, rue Nationale, 19. — Appréderis Louis, 85 ans, sans profession, rue Riga, 13. — Mort-né, 1.

Grande nouvelle ! — Vu l'arrêté du Maire, les Dimanches 23 et 30 Déc. les Galeries Lilloises resteront ouvertes toute la journée. 3344-4

LILLE

L'escroc à l'Assurance

Un individu se présentait l'autre soir chez Mme Philippe, ménagère, 69, rue de Bapaume, chez qui un deuil venait de se produire.

Mme Philippe avait en effet en garde l'enfant de personnes habitant rue des Stations. L'enfant mourait et on devait l'enterrer le lendemain.

L'inconnu se donna comme agent d'assurances et déclara que le petit avait été assuré sur la vie par ses parents et qu'une prime de 75 francs allait être versée.

Seulement comme il fallait remplir certaines formalités d'enregistrement, il demandait à Mme Philippe de lui remettre 3 francs moyennant quoi la prime serait versée le lendemain même.

Mme Philippe donna les 3 francs mais ne revit plus l'agent d'assurances qui court encore.

Il avait eu en effet beaucoup d'assurance et c'est ce qui trompa Mme Philippe qui, ayant attendu et ne voyant rien venir, se décida à porter plainte à la police.

La Journée des Tamponneurs

Les habitants de la rue d'Arras ont été mis en émoi samedi matin par un accident de tramway dont les conséquences auraient pu être mortelles.

Mme Marie Fontaine, âgée de 73 ans, ménagère, demeurant rue de Wazemmes, 12, traversait vers 11 heures et demie la rue d'Arras à la hauteur de la rue de Fontenoy. Soudain un car C 576 arriva et Mme Fontaine fut renversée. Elle fut blessée assez grièvement au front et aux bras.

Elle fut transportée chez M. Duquenne, pharmacien, où un docteur vint lui faire des points de suture à ses plaies.

Elle a ensuite été conduite à l'hôpital de la Charité en voiture d'ambulance.

Encore une malheureuse victime des tamponneurs que l'hiver ne désarme même pas.

CONTRIBUABLES A VOS POCHES

Les rôles concernant le foncier et portes et fenêtres (rôle particulier 1906, droits de vérification des poids et mesures (rôle supplémentaire 1906, main-morte (rôle supplémentaire 1906), taxe militaire (rôle supplémentaire 1906) revêtus des formalités prescrites par la loi sont, à partir de ce jour, entre les mains des percepteurs et chaque contribuable doit acquitter la somme pour laquelle il est porté au dit rôle, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint.

⁂

Les matrices des patentes pour 1907 concernant la section Fives-Saint Maurice (percepteur, M. Veillard avenue des Lilas) et la section A dite de l'Abattoir (percepteur, M. Ponthieu, rue du Palais de Justice, 3), seront déposées à la mairie (bureau des contributions) pendant dix jours à partir du 31 de ce mois.

Les intéressés peuvent, dès maintenant, en prendre communication et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

UNE TROUVAILLE

Hier vers 11 heures du matin, l'agent J. Brabant, passant rue Faidherbe, trouva un sac de voyage renfermant des objets de toilette et un porte-monnaie contenant une somme assez importante.

L'agent s'empressa de le déposer au bureau des objets trouvés, où la propriétaire du sac est venue le réclamer quelques instants après.

LE PARDESSUS DU DOCTEUR

Dans la soirée de jeudi dernier, un médecin de notre ville, M. E... s'était rendu à son cercle afin d'y passer quelques instants en compagnie d'amis.

Comme dans toute société qui se respecte, le docteur avait laissé au vestiaire son superbe pardessus en drap noir avec col astrakan, estimé 120 francs.

Quand l'heure de rentrer à son domicile arriva, M. E... s'en fut pour reprendre son vêtement, mais il eut la douloureuse surprise d'en constater la disparition.

Croyant à une erreur de la part d'un membre du cercle qui aurait emporté le pardessus par mégarde, le médecin attendit plusieurs jours avant de déposer une plainte à la police.

Aucun Dentifrice n'est comparable à l'EAU de SUEZ. Le seul qui Conserve et Préserve les Dents de la Carie. — Se trouve dans toutes les bonne pharmacies. 1422-4

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ABSCON

ACCIDENT DE MINE. — A la fosse St-Marc, mercredi, au moment de la remonte, la corde de la benne se cassa et ne causa dans sa chute que des dégâts matériels, les ouvriers s'étant garés à temps. Ils remontèrent par la fosse Casimir. Mais jeudi matin, le travail ne put recommencer bien que la Compagnie ait fait venir son personnel en lui assurant que tout serait réparé ce jour-là, à sept heures du matin. Ce n'est que vendredi que les mineurs ont pu reprendre leurs travaux.

Peut-être que la Compagnie devrait leur payer logiquement leur jour de chômage puisqu'elle les a dérangés, mais on peut être certain qu'elle n'en fera rien.

VOL. — Des marchandises valant 150 fr., ont été volées au préjudice de la maison Wibault, par des malfaiteurs inconnus contre lesquels une plainte a été déposée.

SAINT-AMAND

Le drame de la Croisette

M. Gobert, juge d'instruction de Valenciennes, a entendu hier un certain nombre de témoins au sujet de la tentative de meurtre du 23 décembre.

Le nommé Beudin qui, d'ailleurs, est absolument remis de ses blessures, a été également cité.

La femme Verly n'a pas pu comparaître, non pas en raison de son état de santé, mais parce que tout simplement elle est partie en villégiature en Belgique.

Dans ces conditions, il est probable que l'affaire aura, l'instruction une fois terminée, son dénouement en correctionnelle.

MARLY

VICTIME DU FROID. — Les douaniers étant en tournée, ont découvert le cadavre du nommé Vasseur, dit Malaquin, 66 ans, journalier, sans domicile fixe.

La mort du malheureux a été attribuée à une congestion causée par le froid.

ANZIN

RESTEZ CHEZ VOUS. — La réception officielle de la municipalité n'aura pas lieu cette année.

Cette mesure démocratique s'imposait depuis longtemps, Nous en félicitons l'administration.

SUR LA NEIGE. — Passant rue Victor-Hugo, la femme Dulieu, née Capelle, 33 ans, demeurant rue de Saint-Waast, a glissé sur la neige et est tombée si malheureusement qu'elle s'est fracturé la jambe droite.

Elle a dû être ramenée à son domicile après les premiers soins d'un médecin.

FRESNES

CHEZ LES VERRIERS. — Aujourd'hui dimanche, réunion générale des coupeurs de verre, à cinq heures et demie du soir, chez Payelle.

La commission se réunira à quatre heures.

DENAIN

AUX USINES CAIL. — L'administration de ces établissements vient de prendre de graves décisions, modifiant à partir du 1er janvier 1907 les conditions de travail du personnel.

Au lieu de faire 10 heures on en fera 11 et l'on n'aura plus pour dîner qu'une heure au lieu d'une heure et demie. Beaucoup de camarades ont protesté près de nous au sujet de ces décisions patronales.

On s'éloigne nous ont-ils dit de plus en plus du système des 8 heures de travail but du prolétariat organisé. Il faudrait reconstituer notre section syndicale de la métallurgie et, par une union constante chercher à obtenir actuellement que les heures de travail ne dépassent jamais dix heures avec un salaire plus élevé.

Nous approuvons ces sages paroles et nous nous tenons à la disposition des travailleurs pour appuyer leurs revendications.

Le citoyen Le Floch, se tiendra à la disposition des ouvriers chez le camarade Bexant, en face la mairie où on pourra lui donner rendez-vous et lui adresser toutes communications utiles.

POIVROT MECHANT. — Vendredi après midi, M. X... étant ivre, faisait un tel tapage, menaçant de battre sa femme et ses enfants qu'on dût le mettre au poste pour le calmer. Nous ne le désignons pas autrement aujourd'hui espérant qu'il ne recommencera pas.

LES ENFANTS A LA CAMPAGNE. — Nous venons de lire le très substantiel rapport de M. Joël Gradel, le secrétaire de l'œuvre sur les résultats déjà obtenus à Denain par la création des Enfants à la campagne, œuvre subventionnée par le Conseil municipal et dont nous avons déjà parlé.

On sait que les colonies de vacances ont pris un développement considérable en ces dernières années. Très peu d'institutions ont obtenu un succès pareil et l'on ne doit pas en être surpris si l'on considère qu'elles constituent un des meilleurs modes de préserver les enfants de la tuberculose et que pour toutes les personnes qui ont à cœur l'avenir de la race et le sentiment de la solidarité elles sont le moyen principal de procurer actuellement aux enfants des familles ouvrières quelques uns des avantages dont jouissent à l'époque des villégiatures et déplacements les enfants des familles bourgeoises.

A Denain, pour la première fois en 1906, vingt petits écoliers et écolières ont été envoyés à la campagne, à Walincourt, petite commune du Nord, sur la ligne du Cambrésis. Quatre orphelins, victimes de la compagnie de Courrières, ont été admis par l'œuvre de Denain et envoyés également à Walincourt. Tous ont séjourné là pendant un mois.

A leur retour il a été constaté officiellement que le poids ainsi que la taille de ces enfants avaient augmenté dans de très appréciables proportions. Ce qui fait l'éloge à la fois du séjour et du régime alimentaire choisis par l'œuvre.

Il faut, en présence de pareils résultats, souhaiter que cette œuvre puisse appliquer en 1907 les bienfaits d'un pareil traitement, non plus seulement à vingt mais à 200 enfants. C'est pour cela qu'une partie du bénéfice réalisé par le Noël laïque de mardi dernier lui sera attribué ainsi que le produit d'une quête faite le même jour par quatre petites filles. Le montant des sommes ainsi recueillies sera publié ultérieurement. En attendant, félicitons les créateurs de l'œuvre qui arriveront, certainement, grâce à leur initiative, à diminuer dans l'avenir le nombre de malades dans notre cité en contribuant à former des enfants solides qui feront plus tard des hommes vigoureux et énergiques, utiles à leurs concitoyens.

Ils auront ainsi augmenté la force du travail et rendu l'Assistance publique plus efficace par l'abaissement du chiffre des assistés. Ce sera tout profit et pour l'individu et pour la collectivité.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine, 7.95 ; Bureau, 16.35 1696